

Date de dépôt: 20 février 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier: Le
Centre-Ville meurt. Que va faire le gouvernement pour sauver la
vie de la Cité ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 11 janvier 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Un nouveau bistrot du Centre-Ville, le Cristallina, sis à la Rue du Rhône, a fermé ses portes après 56 ans d'existence. Sa surface va être reprise par une bijouterie de luxe.

Par le passé, cette rue était un lieu de convivialité populaire multipliant les brasseries et les grands cafés.

Une nouvelle fois, un lieu de vie est sacrifié au nom du prestige.

Le centre de notre belle ville meurt. Dès la fermeture des magasins et des bureaux, l'hyper-centre se vide et devient sans vie.

Que compte entreprendre le gouvernement pour redonner un peu de vie au centre de Genève et sauver (protéger) les derniers lieux populaires, viviers d'animation, de rencontres et de convivialité ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse et, surtout, de vos actions pour répondre à cette préoccupation.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En vertu de la liberté économique prévue par la Constitution fédérale, la marge de manœuvre du Conseil d'Etat dans le domaine du commerce genevois est avant tout d'agir sur les conditions cadre de l'économie locale, afin d'offrir aux entreprises de notre canton le meilleur environnement possible. L'amélioration des conditions cadre se traduit actuellement par des actions en cours – très concrètes – telles que les simplifications administratives, notamment pour le commerce de proximité, afin que la vitalité et le dynamisme du commerce genevois soient un pôle d'attraction pour l'ensemble de notre région.

Cependant, et à l'inverse d'autres pays, notamment la France, le gouvernement ne peut pas intervenir dans l'aménagement commercial des entreprises qui désirent s'installer sur notre canton. Seules des considérations d'affectation des locaux ou de protection du patrimoine peuvent intervenir; à titre d'exemple, il y a quelques années, l'ex-DAEL s'est opposé à l'installation d'un institut bancaire dans le quartier de Rive en lieu et place d'un café-restaurant installé de longue date et participant à l'animation du quartier. Cette affaire a été récemment tranchée par une décision du Tribunal fédéral, en défaveur de la décision prise par l'administration genevoise.

Depuis une dizaine d'années, le département en charge de l'économie travaille à l'amélioration continue des conditions cadre des entreprises du canton et, plus précisément, du centre-ville et de ses commerces au sens large. L'objectif est de dynamiser et de promouvoir le centre-ville comme un centre commercial à ciel ouvert offrant non seulement une mixité des activités, mais également des commerces de proximité, une accessibilité accrue et des lieux de restauration et d'animation de jour, comme en soirée. Le Conseil d'Etat a notamment réalisé ces dernières années les actions suivantes :

- l'aménagement des heures de fermeture des magasins, entre autres par l'instauration d'une ouverture nocturne des commerces le jeudi soir jusqu'à 21h00;
- la libéralisation des heures d'ouverture des commerces considérés comme des entreprises familiales, afin de favoriser le commerce de proximité;
- la mise en place d'un cadre législatif sous forme d'autorisations conditionnelles permettant l'organisation de manifestations et de fêtes de quartier avec la possibilité d'ouvrir les magasins jusqu'à 22h00;

- l'assouplissement de la législation sur l'utilisation du domaine public, afin de permettre plus d'animation, notamment en ce qui concerne les terrasses de cafés-restaurants (dimension et temps d'utilisation accrus);
- la mise sur pied d'une commission du commerce de détail réunissant les partenaires sociaux.

L'ensemble de ces améliorations ont été réalisées en partenariat avec les associations professionnelles concernées et les syndicats d'employé-e-s. Ces actions ont également permis aux partenaires sociaux de trouver un accord pour la reconduction de l'extension d'une convention collective cadre de travail pour l'ensemble des entreprises du commerce de 3 employés et plus, à partir de mars 2008, ce qui concerne plus de 18 000 employé-e-s. Des discussions sont également en cours pour modifier la loi actuelle sur les heures de fermeture des magasins.

Ceci étant, d'autres axes favorisant l'attractivité du centre-ville, ainsi que de ses quartiers périphériques, doivent être développés et soutenus; parmi eux, on peut citer:

- l'accessibilité en transport public et en véhicule privé (parking de proximité);
- la mixité des activités (commerce, restauration, bureaux, industrie, magasins de luxe, etc.);
- la valorisation de l'utilisation du domaine public;
- l'aménagement des heures de fermeture des magasins;
- l'harmonie entre le centre et la périphérie;
- la simplification des démarches administratives;
- la qualité de l'accueil urbain.

Le gouvernement se bat notamment pour des parkings de proximité, prioritairement destinés aux habitant-e-s car les études récentes démontrent que les espaces piétonniers du commerce sont un succès, pour autant que leur accessibilité soit non seulement assurée par les transports publics, mais également par des parkings dans un rayon de 250 à 500 m à disposition des chalands. C'est pourquoi l'extension du parking du Mont-Blanc est une des priorités en matière d'amélioration de l'accessibilité au centre-ville.

En outre, dans un objectif de simplification, de concertation et d'accélération des processus de réalisation en matière d'aménagement, de dynamisation et d'animation urbaine, le département de l'économie, sur mandat du Conseil d'Etat et en collaboration avec la fédération du commerce genevois, a élaboré, lors de la dernière législature, un projet de City-Manager pour le centre-ville de Genève. Il s'agit de mettre en place une structure issue d'un partenariat public-privé, qui a pour but la revitalisation des conditions cadre du commerce pour un meilleur confort de ville.

Ce projet est une réponse concrète et pragmatique à la volonté politique d'animation, de développement et de redynamisation du centre-ville. Cette nouvelle plateforme doit rassembler les acteurs de l'administration cantonale, communale et du privé (associations professionnelles et commerçants), afin de coordonner et activer les projets, d'orchestrer des actions communes, de trouver des terrains d'entente et de développement. C'est une nouvelle démarche de « gestion collective de centre-ville » comme beaucoup d'autres villes européennes l'ont fait, également en Suisse romande, dont tout récemment la Ville de Lausanne.

Ce projet, qui a rencontré l'accord de l'ensemble des partenaires du privé, a malheureusement reçu une fin de non recevoir des autorités de la Ville de Genève de l'époque; de nouvelles discussions avec la Ville sont en cours.

Enfin, dans le cadre des activités de restauration, qui font l'objet de la présente interpellation urgente écrite, les chiffres de l'évolution du nombre d'établissements publics (café-restaurants) sur le territoire du canton et au centre-ville démontrent une constante augmentation depuis 2001.

Pour le canton de Genève

– 2001	– 1 118 établissements
– 2002	– 1 313 établissements
– 2003	– 1 432 établissements
– 2004	– 1 435 établissements
– 2005	– 1 490 établissements
– 2006	– 1 505 établissements
– 2007	– 1 531 établissements

Pour la Ville de Genève

– 2006	– 1 002 établissements
– 2007	– 1 024 établissements

(Source: registre des entreprises genevoises (reg - ocirt))

En guise de conclusion, le Conseil d'Etat affirme qu'il continuera à défendre l'ensemble des axes précités, qu'il considère comme fondamentaux dans le cadre de sa mission de soutien et d'aide au développement économique de notre canton. N'oublions pas que les enjeux sont considérables, que ce soit en matière d'emploi, de chiffre d'affaires (plus d'un milliard à Genève) et de rentrées fiscales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot